Madame Thurnheer visits the home for aged Swiss

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK**

Band (Jahr): **- (1940)**

Heft 951

PDF erstellt am: **04.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-687859

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

The recent explosions at the Werkzeugmaschinenfabrik Oerlikon which caused several casualities are stated to be due to sabotage; the cantonal police authorities are following up the matter and a reward of Frs. 2,000 is advertised for information which will lead to the arrest of one of the malefactors.

MADAME THURNHEER VISITS THE HOME FOR AGED SWISS.

Madame Thurnheer, the wife of the new Swiss Minister to the Court of St. James's, whose arrival in this country has recently been announced, has taken an early opportunity of identifying herself with the welfare of the Swiss Colony.

The occasion was the quarterly and annual meeting of the Home for aged Swiss, held last Saturday, February 3rd, when the Committee and the Home were honoured by the presence of Madame Thurnheer.

In company of the new President of the Swiss Benevolent Society, Col. A. Bon, and Mr. F. M. Gamper, Vice-President, and members of the Committee, Madame Thurnheer was shown round the Home by the Matron and took the keenest interest in the welfare of the resident pensioners and in the installations and organisation of the Home. Her visit and the kind words she had for everyone — of sympathy to the aged guests and of appreciation and encouragement to the Committee and Staff — gave obvious pleasure to all who were thus privileged to meet her. That Madame Thurnheer's first official contact with the social activity of the Swiss Colony in London should have been meant to the work of the Swiss Benevolent Society and its Home for old Swiss pensioners will, no doubt, appeal to all circles of the Colony.

Madame Thurnheer was kind enough to stay on after her inspection and followed with no less interest the actual proceedings of the meeting, at the beginning and conclusion of which Mr. Gamper, who was in the chair in the absence of the President of the Home, Mr. H. Senn, at present in Switzerland, welcomed her and expressed the great pleasure her visit had given to all. The Chairman also officially welcomed the new President of the Swiss Benevolent Society and thanked Col. Bon for having kindly spared the time to attend this meeting.

SWISS BANK CORPORATION,
(A Company limited by Shares incorporated in Switzerland)
99, GRESHAM STREET, E.C.2.
and 11c, REGENT STREET, S.W. 1.

Capital Paid up s.f. 160,000,000
Reserves - - s.f. 32,000,000
Deposits - - s.f. 1,218,000,000

NEW YORK AGENCY
15 NASSAU STREET.

All Descriptions of Banking and Foreign Exchange Business Transacted

LA SITUATION POLITIQUE QU'A CREEE LA MORT DE M. MOTTA.

La tombe s'étant refermée sur celui qui fut un grand magistrat, nous ne pouvons tarder à examiner ici la situation créée par son décès, au point de vue politique.

Mais aussi, disons-le tout de suite, afin de ne décevoir personne : on est obligé pour l'instant de s'en tenir à quelques constatations de fait et à quelques hypothèses. A quelqu'un qui l'interrogeait sur le successeur probable de M. Motta, un parlementaire a répondu : " Je voudrais bien pouvoir vous renseigner, car cela prouverait que je le suis moi-même." N'importe, tâchons de voir clair dans ce brouillard ; et d'abord, distinguons deux choses qu'il ne faut pas confondre.

M. Motta doit être remplacé comme conseiller fédéral et comme chef du département politique. L'Assemblée fédérale élira le nouveau membre du gouvernement ; elle n'a rien à dire quant à la répartition des porte-feuilles, qui est de la compétence exclusive du collège exécutif lui-même. Il n'est donc pas nécessaire, pour pourvoir le département politique d'un titulaire, d'attendre ce que décideront les groupes en vue de l'élection. Il semble normal qu'un département aussi important que celui des affaires extérieures soit confié à une personnalité ayant déjà cette expérience qui ne s'acquiert qu'avec les années.

La tradition veut du reste que les plus anciens membres du directoire aient le privilège d'opter pour un portefeuille vacant. Elle est légitime. Et il ne subsiste pour ainsi dire aucun doute que notre diplomatie trouvera son chef parmi les magistrats actuellement en charge.

Deux noms ont été prononcés : celui de M. le président Pilet-Golaz et celui de M. Etter. L'un et l'autre possèdent de hautes qualités qui les désignent pour un tel poste. Si l'on en croit certaines rumeurs, on préférerait cependant, dans les conjonctures présentes, y voir un Romand. Ce qui est sûr, c'est que M. Pilet-Golaz a toujours porté un intérêt très vif aux problèmes de politique extérieure, qu'il connaît bien et sur lesquels il aime à se documenter d'une manière précise. Son caractère, qui allie à une réelle souplesse une ténacité toute vaudoise, lui rendrait plus facile une tâche qui, par elle-même, est bien loin de l'être.

Mais n'anticipons pas. Nous venons de le relever : le Conseil fédéral est seul juge de la question. Toute pression par laquelle on tenterait d'influer sur sa décision irait à fin contraire. Cette décision, au demeurant, ne saurait tarder beaucoup.

Bien plus complexe est la succession de M. Motta comme membre du Conseil fédéral. Elle soulève, il ne faut pas le dissimuler, des difficultés considérables.

Le défunt représentait à la fois le parti conservateur-catholique et le Tessin. Mis à part le cas où la majorité ferait une concession au parti socialiste — hypothèse sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure — il faut trouver un candidat conservateur. Et il serait évidemment préférable de le choisir dans le Tessin, qu'il serait fâcheux de priver du siège qu'il détenait. Les arguments favorables à une participation de la Suisse italienne sont d'un bon poids : cohésion nationale, droit des minorités, bref, les mêmes raisons que nous invoquons souvent en faveur de la Suisse romande.